

# Sur le Vif

N° 49

Année 2014  
JANV-FEV-MARS

L'actualité trimestrielle  
du Groupe PEACE

Edito

2013 aura été une année difficile et compliquée pour le Groupe. Le chiffre d'affaires Groupe aura marqué un recul significatif. Nous avons pour diverses raisons dû arrêter plusieurs clients et d'autres clients ont arrêté leur production. Cela va même continuer sur 2014 car un client important de TRADEVIA arrête le désossage dans ses locaux. Devant une telle situation, que ce soit à titre professionnel ou à titre personnel (ceux dont l'emploi disparaît), il y a deux façons de réagir : -la première, ne rien faire et baisser les bras en se lamentant. On invoque alors la faute à « pas de chance » ou on incrimine les autres. Cela s'appelle être spectateur de sa vie et de sa destinée. -la deuxième, réagir et faire en sorte d'inverser le cours des choses. Cela s'appelle être acteur de sa vie et de sa destinée. Ce ne sont pas les dictons populaires qui manquent à ce sujet pour nous dire comment agir, je ne citerai que les plus connus : « aide-toi et le ciel t'aidera », « c'est au pied du mur que l'on voit le maçon », « la chance sourit aux audacieux » et encore « pour récolter il faut semer » etc. C'est pourquoi, tout au long de l'année 2013, nous n'avons cessé de semer en multipliant les actions et les démarches commerciales. Aussi, dès 2014, nous allons commencer à récolter et cette récolte perdurera aussi en 2015. Oui, nous prévoyons une hausse significative du chiffre d'affaires sur les deux années qui viennent et entendons continuer à semer autant que possible, démontrant ainsi que toute situation difficile peut être retournée. Dites-vous bien que tout ce qui nous arrive n'est que la conséquence de nos actes et nous devons toujours rester acteur de notre destinée. Cela vaut pour chacun d'entre nous.  
BONNE ANNEE 2014 Lionel LAURENT

## SOMMAIRE

### P.1 Actualités Générales

Edito par Lionel LAURENT  
Actualité filière : viande chevaline  
Viande chevaline : conseils et astuces  
Meilleurs vœux pour 2014

### P.2 Actualité Groupe PEACE

Résultats élection délégation unique  
Carte d'impôt salariés luxembourgeois  
Actions sociales : chèques vacances  
Impôts sur le revenu : salariés belges  
Retraite au Luxembourg (1ère partie)  
Aides sociales : CIL PASS ASSISTANCE

### P.3 Actualité Groupe P.E.A.C.E.

Voyage des 10 ans  
Gestion du parc auto : restitution du VL  
repas de fin d'année MADRANGE  
Carnet blanc  
Carnet rose  
Site production ELIVIA Noeux-les-Mines

### P.4 Hygiène & Sécurité

Résultats sécurité T4-2013  
Résultats nomination CHS-CT TRADEVIA  
Attention alerte virus  
Bilan annuel Sécurité 2013



## Conseils et astuces pour cuisiner la viande chevaline

La viande chevaline se caractérise par une tendreté extrême. En effet, tous les muscles sont entourés d'une enveloppe tendineuse, à l'intérieur de laquelle un processus biologique tend à assouplir les fibres musculaires après l'abattage. C'est une viande fragile, elle contient beaucoup de fer et s'oxyde donc davantage à l'air. C'est pourquoi la cuisson et la conservation de la viande chevaline exigent certaines précautions. Sa chair, très maigre, s'assèche facilement. Mais elle se prête exactement aux mêmes utilisations et préparations culinaires que la viande de bœuf.

## Actualité Filière Viande de cheval

### Traçabilité de la viande chevaline



Comme tout autre équidé, un cheval destiné à la boucherie est identifié individuellement par signalement (relevé des caractéristiques physiques du cheval). Ce relevé est effectué par un agent habilité, avant le sevrage de l'animal, et un document d'identification est établi.

L'identification complémentaire des chevaux destinés à la production de viande, au moyen d'une "puce" électronique, est obligatoire, depuis le 1er janvier 2003, avant l'entrée dans les abattoirs français. La "puce", ou plus précisément transpondeur électronique, petite capsule de 11 mm

sur 2 mm, est implantée, par un identificateur habilité, dans le tiers supérieur de l'encolure qui est une zone peu innervée. Elle est porteuse d'un numéro unique infalsifiable, enregistré dans la base de données nationale et inscrit sur le document d'identification.

Au 1er janvier 2008, l'identification électronique devient obligatoire en France pour tous les équidés, qu'ils soient nés en France ou importés, qu'ils soient destinés à la consommation ou non. Cette obligation d'identification permet de plus de lutter contre le vol des chevaux.

#### Une déclaration pour garantir la destination d'un cheval.

Tout propriétaire de cheval doit choisir précisément la destination des animaux dont il est responsable. Par défaut, tout équidé est considéré, comme potentiellement destiné à la filière bouchère. Le propriétaire a deux options :

- Soit il considère que son cheval peut être destiné à l'abattage pour la consommation humaine et il laisse vierge le chapitre IX du document d'identification. Alors il doit s'assurer que son vétérinaire note dans le document d'identification tous les traitements médicamenteux que reçoit le cheval. Tout nouveau propriétaire du cheval pourra toujours décider de modifier ce choix.

- Soit il déclare que le cheval n'est pas destiné à l'abattage pour consommation. Ce choix est alors définitif et les futurs propriétaires ne peuvent pas le modifier.

Cette mesure, importante pour la traçabilité, permet de connaître l'origine d'un cheval conduit à l'abattoir. En effet, les médicaments vétérinaires administrés aux chevaux dont les viandes sont destinées à la consommation humaine sont soumis à une réglementation stricte qui permet d'assurer l'absence de résidus dans les denrées. De plus, suivant la destination du cheval, certains médicaments sont autorisés ou non.

Il est important de noter que lorsque le chapitre sur la destination de l'animal est absent du document d'identification alors le cheval sera automatiquement exclu de l'abattage pour la consommation humaine. En effet, dans ce cas précis, il n'est pas possible de s'assurer que le cheval n'a pas subi de traitements médicamenteux interdit ou bien que son propriétaire l'a exclu de la consommation.

>>>> Source : Le Figaro - sept 2013

## Conseils de cuisson de la viande chevaline

De couleur rouge et d'odeur spécifique, de saveur douce, la viande chevaline est généralement très tendre, si tendre qu'il n'existe pratiquement pas de morceaux nécessitant une cuisson longue. Les fines herbes et les épices s'associent avec beaucoup de subtilité à cette viande, tout particulièrement l'estragon, le basilic, le romarin, le thym, l'origan, le cerfeuil, le persil, la moutarde, le poivre du moulin, sans oublier l'ail. Les steaks cuits à la poêle doivent toujours être mis en contact avec un corps gras très chaud. Il est important de saisir la surface, d'en caraméliser les sucs de façon à laisser le maximum de jus à l'intérieur de la viande. Consommée saignante, la viande chevaline décuple toutes ses saveurs, mais le temps de cuisson dépend bien entendu du goût des convives.

HAPPY NEW YEAR - BONNE ANNEE - EIN GUTES NEUES JAHR- あけまして おめでとう ございます - E GUDD NEIT JOËR - GELUKKIG NIEUWJAAR - FELIZ ANO NUEVO - de la part de la LA REDACTION

## Carte d'impôt

Salariés luxembourgeois

intermeat luxembourg

Une fiche de retenue d'impôt appelée communément «carte d'impôt» renseigne la classe d'impôt du salarié; elle est un document nécessaire à l'employeur pour effectuer la retenue d'impôt à la source sur les salaires.

La fiche est établie au début de l'année par le bureau RTS Non-résidents de l'Administration des Contributions Directes pour salariés non-résidents.

Les changements qui interviennent au courant de l'année ou les premières demandes en obtention d'une fiche d'impôt sont à adresser directement par le salarié à :



**Administration des Contributions  
bureau des non-résidents**  
5, rue de Hollerich  
L-1741 Luxembourg  
Tél.: 00352 40 80 01



Dès réception, la fiche de retenue d'impôt est à vérifier par chaque salarié qui doit ensuite la remettre aux bureaux administratifs d'INTERMEAT Services.

### • S'il s'agit de votre premier emploi au Luxembourg :

Les services administratifs d'INTERMEAT Services vous adressent lors de votre embauche dans la société un formulaire de demande de retenue d'impôt que vous devrez compléter selon les instructions, dater et signer. Vous devrez ensuite le retourner avec les pièces justificatives demandées à l'Administration des Contributions qui établira ensuite votre fiche de retenue d'impôt.

### • Vous êtes déjà salarié luxembourgeois et vous avez déjà reçu une fiche de retenue d'impôt pour l'année précédente :

L'Administration des contributions directes vous alors envoyé, à la mi-Octobre 2013, une lettre de validation qui reprend les données sur lesquelles elle a l'intention de se baser afin d'établir les fiches de retenue d'impôt de l'année fiscale à venir

Uniquement au cas où les données reprises ne correspondent pas à votre situation actuelle, les rectifications y sont à inscrire dans la colonne « Données corrigées » et à renvoyer dans les meilleurs délais à l'Administration des Contributions.

Nous vous rendons attentif au fait qu'à défaut de disposer de votre carte d'impôt nous serons tenus d'appliquer un taux d'imposition forfaitaire de 33% dans les cas suivants :

- Solde de tout compte
- Calcul de l'indemnité maladie

Pour toute question, appelez au bureau INTERMEAT au **00352 52 30 37**.

## Retraite au Luxembourg

1ère partie : définition et attribution



### La retraite anticipée

L'âge légal de la retraite est de 65 ans au Luxembourg. Si le salarié le souhaite, il peut cependant demander sa pension à partir de l'âge de 60 ans. Il doit néanmoins justifier d'une période minimum de 480 mois d'assurance obligatoire ou assimilée (40 années) à la Sécurité Sociale luxembourgeoise.

**Attention : l'âge de la pension anticipée peut même être avancé à 57 ans, si lors de la date anniversaire, le salarié peut justifier d'un minimum de 480 mois d'assurance obligatoire.**

Le salarié qui demande sa pension anticipée à 57 ans, en ayant exercé une activité en France avant d'avoir travaillé au Luxembourg, recevra uniquement sa part de retraite luxembourgeoise. La part française ne sera, par contre, versée qu'à partir de l'âge de 60 ans.

### La retraite « classique »

Dès que le salarié atteint l'âge de 65 ans accomplis, il a droit à une pension appelée « de vieillesse » au Luxembourg.

Ce droit suppose qu'il justifie d'au moins 120 mois d'affiliation à la Sécurité Sociale ou périodes assimilées, dont 12 mois au moins au Luxembourg.

**Attention : les mois travaillés dans un autre pays de l'UE (en France par exemple) sont également pris en compte.**

Si, lorsqu'il atteint son 65ème anniversaire, le salarié ne répond pas aux critères d'un minimum de 120 mois d'assurance, il n'aura pas droit à la pension de vieillesse. Les cotisations qu'il aura effectivement versées lui seront remboursées sur demande.

**Attention : les mois d'activité professionnelle exercée en France ou dans un autre pays avant de travailler au Luxembourg seront également pris en compte pour le calcul de la période minimum d'assurance en matière de pension anticipée, normale ou différée.**

### Indemnisation

- Le salarié a travaillé moins d'un an au GDL.

La Caisse Retraite d'Assurance Vieillesse de France (CRAV) paiera la retraite, en tenant compte dans son calcul, des journées prestées au GDL.



- Le salarié a exercé une activité professionnelle en France mais il a travaillé suffisamment d'années au GDL pour ouvrir un droit à la retraite.

Une part de la retraite sera due par la France et sera calculée au prorata des années travaillées dans ce pays. Une part de retraite sera aussi due par le Luxembourg et sera calculée au prorata des années travaillées dans ce pays.

- Le salarié a exercé l'entièreté de sa carrière professionnelle au Luxembourg.

C'est ce pays qui versera la pension de vieillesse normale ou anticipée.



**La retraite n'est pas attribuée automatiquement, vous devez en faire la demande !**

## Elections TRADEVIA

Représentants du Person-



tradevia france

Le 24 octobre 2013, ont été élus les membres de la délégation unique du personnel pour un mandat de 4 ans.

### **Pour le collège ouvrier/ employé :**

**Ben MALIKI** : pareur sur le site de Madrange, élu titulaire

**Anthony BONNETAUD** : pareur sur le site de Madrange, élu titulaire

**KIYAMBUKIDI MABIKA** : pareur sur le site de Madrange, élu titulaire

**Franck PAIRIN** : opérateur machine sur le site de Madrange, élu suppléant

**Pascal GAUTHIER** : pareur sur le site de Madrange, élu suppléant.

### **Pour le collège agent de maîtrise / cadre :**

**Sabine NOVA** : Responsable gestion du personnel, élue titulaire

Les membres de la délégation unique se réunissent tous les mois en Comité d'Entreprise et au titre des délégués du personnel.

Les procès verbaux des réunions du Comité d'Entreprise et les comptes-rendus des réunions DP sont affichés sur les panneaux d'affichage.

## Actions Sociales

Chèques vacances CE TRADEVIA



Comme chaque année, votre Comité d'Entreprise vous propose des chèques vacances sous deux formes aux choix : Epargne sur 5 mois ou versement en une fois.

### **Une seule condition a été fixée pour pouvoir en bénéficier :**

Avoir 1 an d'ancienneté au 30.06.2014 c'est à dire avoir été embauché par la société avant le 01.07.2013 (et être encore à l'effectif au moment de l'envoi des chèques vacances).

tradevia france

Le chèque vacances est un moyen de paiement (pour régler) vos dépenses de vacances, loisirs, tourisme. Il se présente sous forme de coupures de 10 et 20 euros.

Il est valable 2 ans après son année d'édition et utilisable dans tous les établissements agréés dont l'activité est liée à la prestation de services, à savoir : l'hébergement, la restauration, les voyages et les transports (train, avion, bateau, autoroute, agences de voyages), les sports et les loisirs (piscines, clubs sportifs, golf, équitation, centres-aérés, colonies de vacances, parc d'attraction, etc...), la culture et la découverte (musées, monuments, planétarium, châteaux...).

Par l'intermédiaire du Comité d'Entreprise, vous pourrez acquérir des chèques vacances pour un montant de 200 € dont une participation du CE de 100 € jusqu'au niveau IV Ouvrier et de 85 € à partir du Niveau IV statut ETAM.

**Si l'une des deux formules chèques vacances vous intéresse, merci de bien vouloir retourner au bureau TRADEVIA avant le 04 Février 2014, le bulletin d'inscription qui vous a été envoyé avec votre fiche de salaire du mois de Novembre 2013.**

## Aides Sociales

CIL PASS ASSISTANCE



A un moment de vie difficile, (séparation, divorce, chômage, surendettement, maladie, décès...) locataire ou propriétaire, vous pouvez avoir besoin d'aide pour rester dans votre logement, payer votre loyer ou rembourser votre prêt immobilier.

tradevia france

**CIL PASS ASSISTANCE** propose des aides et des conseils pour les salariés dont les difficultés financières menacent leur maintien dans leur logement.

Grâce à un entretien personnalisé et une écoute attentive de la situation, un diagnostic est réalisé permettant la mise en place d'un engagement réciproque et de solutions adaptées.

### **Quelles aides ?**

#### **Les aides sous forme de prêts aux locataires :**

Un prêt pour l'allègement temporaire des quittances de loyer qui permet de couvrir, pendant un an, tout ou partie des loyers et charges impayés.

#### **Les aides sous forme de prêts aux propriétaires :**

Un prêt SECURI- PASS qui permet la prise en charge des remboursements des prêts immobiliers sur une période de 6 mois, renouvelable une fois.

Un prêt pour refinancer des prêts immobiliers qui permet de rembourser par anticipation une partie du prêt immobilier afin de réduire la mensualité de remboursement.

#### **Les recherches locatives :**

CILGERE intervient auprès des bailleurs privés ou publics pour rechercher le logement le mieux adapté à votre situation.

#### **Et d'autres interventions :**

- Accompagnement dans les démarches de restructuration de crédits et dettes diverses.
- Orientation dans la procédure de constitution d'un dossier de surendettement.
- Accompagnement social.
- Possibilité d'attribution d'aides complémentaires sous forme de subvention.
- Analyse sociale dans le cadre d'une demande locative.

**Qui contacter ?** Laëtitia RENARD, Conseillère CIL-PASS Assistance au **03-87-39-58-73**

## Voyage des 10 ans

Ils sont de retour bien bronzés



Le Club Marmara ROC LAS ROCAS ... c'est le paradis des familles. Du haut des rochers, nos vacanciers ont eu droit à une vue magnifique sur la grande bleue. L'accès à la mer est très pittoresque (passage par les rochers) et l'une des piscines est creusée dans la roche : exceptionnel ! Et pour couronner le tout, ils ont pu profiter d'activités ludiques et sportives, de la formule «tout compris» et de logements adaptés...

PEACE groupe

## Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux



Karim AGUIB a épousé Nathalie le 21 septembre 2013  
Jean-Marie LEROY a épousé Yvianne le 12 octobre 2013

**Nous présentons tous nos voeux de bonheur aux heureux mariés du Groupe.**



PEACE groupe



## Carnet rose

PEACE groupe



Lylou PAGNIER née le 24 septembre 2013

Guillaume SERGEANT né le 30 septembre 2013

Timoté FRANCK né le 04 octobre 2013

Louise MUSSET née le 09 octobre 2013

Axelle OMET née le 16 octobre 2013

Khalef et Khachii ABDELHANINE nés le 18 octobre 2013

Lino PORCHER né le 24 octobre 2013

Liam LEPELIER né le 14 décembre 2013

Eliot FARGEOT né le 16 décembre 2013

Clara LECLERE née le 05 novembre 2013



Nous souhaitons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à tous les bébés.

## Gestion Parc Auto

Restitution des véhicules Groupe



Nous ne le répéterons jamais assez., les véhicules de service du Groupe doivent être restitués dans un état général correct, hormis les défauts d'usure normale dans des conditions d'utilisation normales, tous les défauts majeurs doivent être réparés (avec ou sans prise en charge par l'assureur) avant la restitution.

Concernant la restitution du véhicule voici quelques consignes à respecter :

> les restitutions concernant les véhicules des conducteurs INTERMEAT Services se font à Dudelange (Luxembourg) et ceux des conducteurs TRADEVIA se font à Remilly (France).

Tous les véhicules doivent être restitués directement à M. René BOUR dans les conditions expresses suivantes :

- > 1/4 de plein de gasoil minimum,
- > nettoyés à l'extérieur et à l'intérieur (siège et moquette nettoyés),
- > tous les effets personnels et accessoires doivent être retirés du véhicule,
- > les papiers du véhicule doivent être dans la boîte à gants et comprennent : carte grise, attestation d'assurance, certificat de conformité, carte du loueur (selon les loueurs), carnet d'entretien (tamponnés par les garages) et livret de bord du véhicule.



> les pneus encore en bon état (été ou hiver selon la saison) doivent être remis dans le coffre.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'intégralité des frais engendrés seront directement répercutés aux conducteurs. Pour information un nettoyage complet du véhicule vous sera facturé 70 euros, alors pensez-y !

Pour toutes questions concernant la restitution de votre véhicule vous pouvez appeler Julianne JAZBINSEK au (00352) 52 30 37 33 ou René BOUR au (0033)6 43 58 02 05.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.



## Repas de fin d'année

Collaborateurs site MADRANGE



Comme tous les ans, en cette période de fêtes de fin d'année, une partie des collaborateurs travaillant sur le site de MADRANGE se retrouvent autour d'un bon repas. Malgré les événements (la fin du désossage de jambons sur le site de Feytiat), nos collaborateurs se serrent les coudes pour faire face à la situation, soutenus par leur hiérarchie et la Direction du Groupe.



Le site de production :

Notre Client :  
**ELIVIA**  
Noeux-les-Mines (France)



## Site de production

Responsable de Site (temporaire):

**Mickaël NOBLESSE**

Effectif moyen :  
**10 à 12 personnes**

Type de production :

**Désossage Boeuf**  
Volumes hebdomadaires :

**55 Tonnes**

Notre équipe :



# Attention alerte virus

Lavage des mains, risque diminué !



Virus de l'hiver : des mains régulièrement lavées, un hiver en bonne santé !

**Définition : VIRUS (nom masculin)** Un virus est un micro-organisme qui infecte un organisme humain hôte. Les symptômes d'une infection virale sont similaires à ceux observés lors d'une infection bactérienne et peuvent comprendre une éruption cutanée, une toux, un écoulement nasal, un larmolement, une fatigue, des nausées, de la fièvre et des douleurs musculaires. Les infections virales ne cèdent pas aux antibiotiques. La grippe est un exemple d'infection virale sévère.

### 80% des microbes se transmettent par les mains !

Chaque fois que nos mains se trouvent en contact avec une personne malade ou un objet contaminé, bactéries et virus viennent s'y nicher. Indétectables à l'œil nu, ils peuvent être néanmoins responsables des maladies infectieuses de l'hiver – rhume, grippe, gastro-entérite, bronchite.

### Comment se protéger ?

Le geste à adopter : le lavage régulier des mains. Pour autant, seulement 20% des Français citent spontanément le lavage des mains comme moyen de se protéger des infections respiratoires de l'hiver selon une étude menée en 2012 par l'INPES.

Alors, à l'approche de l'hiver, adoptez les bons réflexes :

**Lavez-vous les mains, plusieurs fois par jour, avec du savon, pendant 30 « vraies » secondes.**

### QUAND ? Systématiquement :

- Après avoir éternué, toussé ou vous être mouché.
- Avant et après chaque repas.
- Après chaque sortie et retour au domicile.
- Après être allé aux toilettes.

### QUELLES PRECAUTIONS ? Utilisez un mouchoir en papier :

- Pour vous moucher, tousser, éternuer, cracher
- Jetez votre mouchoir dans une poubelle
- Puis lavez-vous les mains

N'utilisez votre mouchoir qu'une seule fois !

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Seuls 67% des Français se lavent les mains systématiquement avant de cuisiner et 60% avant de manger.
- 59% des Français prennent cette précaution avant de s'occuper d'un bébé.
- Moins d'un Français sur trois se lave les mains après s'être mouché (32%).
- Seulement 31% le font après avoir pris les transports en commun.

**ET VOUS, vous faites quoi ?**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail : [securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)

>>>> source INPES, à retrouver sur [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## Comité Hygiène et Sécurité

Et les nouveaux membres sont ...

Lors de la réunion du 17 Décembre 2013, les représentants du personnel réunis en Comité d'Entreprise ont désigné les salariés suivants en qualité de représentants du Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions du Travail pour la société TRADEVIA :

- David FONTAINE
- Bruno BEDIS
- Vincent BUISSON
- Franck FARGEOT
- Gabriel CRESSENT
- Mickaël IBERT

- Désosseur sur le site de MADRANGE
- Pareur sur le site de MADRANGE
- Pareur sur le site de MADRANGE
- RSP sur le site de MADRANGE
- RSP sur le site de BIGARD à Ailly-sur-Somme
- RSP sur le site de SOBEVAL Rhône à Corbas

Pour Gabriel et Mickaël, il s'agit d'un premier mandat, nous les félicitons pour leur nomination et les remercions d'ores et déjà pour leur futur investissement dans notre politique Sécurité et Santé au travail. Ils recevront au cours du premier trimestre 2014 une formation les préparant à jouer pleinement leurs rôles au sein du CHS-CT.

Nous remercions également l'ensemble des autres membres de ce nouveau CHSCT, qui entament leur deuxième voire troisième mandat pour certains.

Vous retrouverez le périmètre de la mission du CHSCT dans notre précédente édition Sur Le Vif n°48.

## Point Sécurité

Commentaires T4 - 2013



Résultats	Nb
TRADEVIA	9
INT.LUX.	9
INT.SUISSE	1
TOTAL	19



### Tendance : Avis du service Sécurité Groupe

Le bilan des Accidents du Travail pour cette année 2013 est satisfaisant. Satisfaisant, car nous sommes en dessous des objectifs que nous nous étions fixés, à savoir rester sous le ratio des 5%. Pour

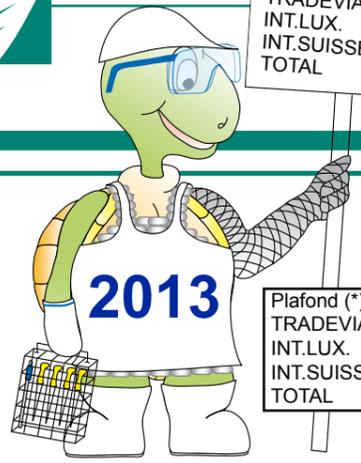
rappel nous avons passé en début d'année ce ratio de 6% à 5%. Les résultats sur la société TRADEVIA pourraient être un peu meilleurs, car nous dénombrons pas moins de 3 accidents de trajet. Le taux de gravité est resté faible sur cette société et nous nous en félicitons.

Concernant la société INTERMEAT Services, les résultats affichés entrent également, dans nos objectifs, mais ils ne sont plus aussi exceptionnels que l'an passé, où pour rappel nous avons enregistré un taux record de seulement deux accidents sur toute l'année. Nous enregistrons sur cette société un accident de trajet.

Toutefois, d'une manière générale, nous observons une baisse des Accidents du Travail graves déclarés. Nous nous réjouissons également de n'avoir enregistré aucun accident sur machine sur le quatrième trimestre. La remise à jour de l'ensemble des habilitations machiniste a porté ses fruits. Il reste encore quelques habilitations à mettre à jour sur la société TRADEVIA. Hors AT Trajet, nous avons au total déclaré 15 AT.

### Commentaires par société

**TRADEVIA :** Le quatrième trimestre sur la société TRADEVIA a été moins accidentogène. Mais nous enregistrons un accident de trajet, aux conséquences qui auraient pu être dramatiques pour l'un de nos salariés. En effet l'un de nos salariés a été polytraumatisé dans un accident grave de la circulation. Heureusement ses jours ne sont pas en danger, aucune atteinte vitale n'a été constatée. Restent plusieurs fractures aux membres supérieurs qui ont été opérées avec succès. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons le revoir parmi nous très rapidement.



CARAPEACE (\*) 5% des effectifs

### Commentaires par société (suite)

**TRADEVIA (suite) :** Sans compter les 3 accidents de trajet, les résultats affichés sur TRADEVIA sont meilleurs que ceux de l'année passée et nous nous en félicitons.

Vous pouvez être fiers de ces résultats Sécurité, à présent reconnus par tous dans notre profession. L'efficacité et l'efficience de nos différentes politiques, notamment Sécurité, nous permettent aujourd'hui de nous démarquer des autres groupes. Le groupe BIGARD nous a récemment félicité pour nos résultats en terme de prévention des risques.

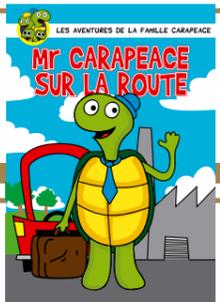
**INTERMEAT Luxembourg :**

Les résultats affichés en terme de Sécurité sont un peu plus conformes à la tendance de ces dernières années. Passée l'euphorie des résultats de 2012, nous retrouvons un schéma plus conventionnel en terme de déclarations d'Accidents du Travail. Toutefois, nous nous félicitons de n'avoir pas enregistré de nouvel accident grave sur la société INTERMEAT. Ces résultats restent sans nul doute les meilleurs de la profession notamment vis à vis de nos concurrents prestant sur le BENELUX. Votre intégrité physique est protégée par les nombreuses dispositions de notre politique Sécurité. Qu'en est-il chez nos concurrents ? Votre sécurité serait-elle aussi bien assurée ? Je pense que vous avez trouvé facilement la réponse à ces questions ! Vous savez qu'au sein des sociétés de notre Groupe vous êtes protégés contre les accidents graves du travail, vous savez que votre santé est notre préoccupation. Alors gardez soigneusement cette information dans un coin de votre tête.

**INTERMEAT Suisse :** nous n'avons pas enregistré de nouvel accident sur la société INTERMEAT Services SUISSE et remercions nos collaborateurs pour avoir bloqué le compteur sur 1 AT.

## Bilan annuel sécurité

par Cyril GRAFF



L'année 2012 avait été placée sous le signe de l'excellence.

Jamais nous n'avions atteint de si bons résultats en terme de prévention des risques sur nos différents sites de Production. INTERMEAT Services avait, rappelez-vous, tiré les résultats vers le haut.

Passé le temps des remerciements, chaleureux et sincères de ma part, et cela en avait fait sourire plus d'un, nous nous étions dits qu'il ne fallait pas s'endormir sur nos lauriers et que le plus dur nous attendait, à savoir reproduire ces résultats sur le long terme.

**Pour cela 2013 a été une année de «réalisations».** Nous avons redoublé d'énergie et de moyens mis en oeuvre pour améliorer notre politique de Sécurité et de Santé au travail.

Ainsi est née en cette année 2013, la première bande dessinée du Groupe «M. CARAPEACE sur la route!». Nous espérons que vous avez apprécié cette première réalisation au scénario très réaliste signé de notre Dirigeant M. Lionel LAURENT.

Nous avons également remis à jour notre livret Hygiène et Sécurité et notre livret d'Accueil. Ces nouveaux livrets vous rappellent d'une manière générale vos droits et devoirs au sein de nos sociétés.

Nous avons également élaboré un nouveau process d'habilitation machiniste. Ces habilitations ont été dispensées à l'ensemble de nos opérateurs sur machine tout au long de l'année 2013.

**Comme vous le voyez nous maintenons le cap,** et mettons tout en oeuvre pour faire notre Groupe, le leader en terme de Sécurité et de Santé au travail et surtout faire en sorte de le rester sur les années à venir. Ce sera notre plus grande fierté !

Nous vous remercions pour votre participation et votre investissement au quotidien pour maintenir notre niveau de Sécurité sur les sites de production. Sans vous rien n'est possible, **la sécurité est l'affaire de tous !**

*J'en profite pour vous souhaiter à tous une excellente année 2014.*